

La Confédération paysanne vent debout contre la réforme des retraites

La Confédération paysanne de l'Ardèche a tenu son assemblée générale jeudi 9 mars à Veyras, près de Privas. Plusieurs volets ont été abordés à l'occasion de cette rencontre située en plein cœur d'un contexte social, environnemental et économique intense.

Actualité oblige, les membres de ce syndicat qui revendique 344 adhérents (trois fois plus qu'il y a 15 ans selon ses dirigeants) ont réaffirmé leur soutien au mouvement social du moment et demandé le retrait du projet de réforme des retraites, jugé « injuste ». « Comment justifier de travailler encore plus longtemps après une carrière dure physiquement et des montants de retraites qui restent très faibles, s'interrogera un des porte-parole. [...] La Confédération paysanne mettra toute son énergie à accompagner le mouvement en organisant notamment des ravitaillements de piquets de grève si le mouvement venait à se durcir. »



La Confédération paysanne de l'Ardèche revendique 344 adhérents, trois fois plus qu'il y a 15 ans.

■ Des règles de priorité pour l'usage de l'eau

Autre point majeur du moment : les épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents et un arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau qui vient d'être pris cette semaine pour le nord du département : « Si l'accès à l'eau est un enjeu primordial de ces prochains mois et années, nous ne pouvons pas nous contenter de mesures de court terme, indiquera un

autre porte-parole. » Pour cela, la Confédération paysanne réclame « plus d'anticipation, des programmes de recherche agronomique ambitieux permettant de travailler sur des systèmes plus économes en eau mais également en consommation d'énergie, des règles de priorisation d'utilisation de la ressource afin que certaines productions (maraîchages, arboricultures) ne puissent plus être privées d'eau et ce,

même temporairement par des arrêtés préfectoraux ». Elle réclame aussi « l'interdiction d'irrigation de cultures non alimentaires en période de restriction (notamment la production de végétal pour les usines de méthanisation) et, enfin, la réorientation des aides agricoles favorisant la longue et difficile transition des fermes, des soutiens favorisant l'emploi agricole et la préservation des ressources. »

■ La transmission des fermes, un « enjeu très important »

Enfin, dernier point vital : la transmission des fermes, « un enjeu très important alors que 40 % des paysans actuels atteindront l'âge légal de départ à la retraite dans les 10 ans à venir en Ardèche, et que seulement un quart de ces futurs cédants envisagent une reprise, soulignera un autre responsable du syndicat. Nous continuerons à œuvrer sur le terrain pour permettre ces nombreuses installations et favoriser la prise en charge des cédants et des porteurs de projet par l'Addear (Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural). » Pour cela, la Confédération paysanne entend interpeller et accompagner en premier lieu les collectivités locales « pour qu'elles prennent une part active dans cet enjeu si important pour le maintien d'un milieu rural vivant. »